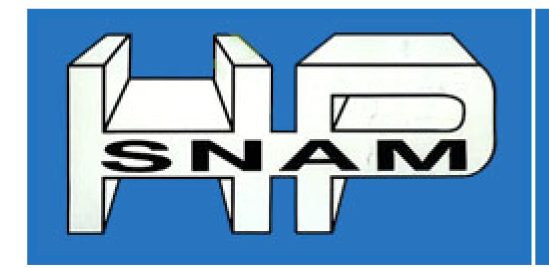


Lettre du SNAM-HP
Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes,
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics

14 septembre 2011

ELECTIONS PROFESSIONNELLES : MODE D'EMPLOI

N'omettez pas de vous procurer immédiatement auprès de vos directions d'établissements les documents explicatifs du CNG validant votre inscription sur les listes électorales !

Du 28 novembre 2011 au 19 décembre 2011, l'ensemble des praticiens hospitaliers, temps plein, temps partiel et des médecins hospitalo-universitaires vont, par un vote électronique individuel, désigner et renouveler leurs représentants en commission statutaire nationale (CSN) et en conseil de discipline (CD) auprès du Centre National de Gestion.

Quelles désignations ?

Les praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel sont regroupés en CSN en un collège unique, les enseignants hospitaliers en constituant un deuxième.
Chacun de ces collèges est divisé en sept sections, médecine et spécialités, chirurgie odontologie et spécialités, anesthésie réanimation, radiologie imagerie, biologie, psychiatrie, pharmacie.
Vous serez amenés à voter selon votre spécialité et votre type d'exercice au sein de l'un de ces quatorze scrutins pour désigner les six membres titulaires et six suppléants de chaque section.

Le conseil de discipline (CD) ne concerne que les praticiens hospitaliers temps plein ou temps partiel, et selon les mêmes modalités se compose de six titulaires et six suppléants, pour sept scrutins.

Ces instances consultatives sont réunies en fonction des besoins, pour émettre un avis sur les recherches d'affectation, les titularisations, les insuffisances professionnelles (CSN), et pour les procédures disciplinaires (CD).

En ces périodes de profondes tensions sur l'Hôpital, il est aisé de comprendre combien notre représentativité est essentielle, et peut s'avérer influente sur nos carrières.

Pour quelle représentativité ?

Une consultation nationale (la dernière remonte à 2005) est l'occasion de mesurer nos forces respectives et de choisir la meilleure manière d'être entendu au plus haut niveau, de défendre nos valeurs de responsabilité et d'indépendance professionnelle, de défendre une qualité médicalisée de notre exercice. Des tendances corporatistes s'expriment de plus en plus souvent.
Sans les négliger, il faut admettre cependant que l'unité de notre profession à l'Hôpital doit être sans cesse réaffirmée, source de crédibilité et force de proposition sur tous les

dossiers de fond.

Les modalités pratiques

Le vote électronique est une nouveauté. Chaque électeur (praticiens titulaires, en activité, en détachement, en recherche d'affectation, en congé, en mise à disposition) pourra voter à partir de n'importe quel accès à Internet.
Les listes seront disponibles au 15 septembre sur le site du CNG (http:///www.cng.sante.fr).
Les réclamations sont recevables jusqu'au 3 octobre 2011.
Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales sont recevables jusqu'au 18 octobre 2011, et seront aussi publiées sur le site du CNG.

Chaque électeur recevra sur son établissement ou à son adresse en cas de détachement ou recherche d'affectation, courant novembre, les documents codés permettant son vote électronique possible à compter du 28 novembre 2011 jusqu'au 19 décembre.

Les résultats seront disponibles dès le 19 décembre sur le site du CNG.

Les enjeux sont très importants, seule votre forte implication sera en mesure de donner du sens à la notion de représentativité et offrir un véritable levier à nos actions constantes pour la défense et la modernisation de nos conditions d'exercice.
Notre taux de syndicalisation reste encore trop faible.
Le SNAM-HP, présent au niveau Européen au sein de l'AEMH, est l'une des organisations les plus anciennes et de part sa structure permettant l'adhésion directe, se situe parmi les plus représentatives de tous les modes d'exercice et de toutes les disciplines à l'Hôpital Public universitaire ou non.

Le SNAM-HP, vous représente constamment, de manière responsable, pour :

Un hôpital en mouvement, engagé pour des soins de qualité, inscrits dans un contrat de performance solidaire, équitable, ouvert et attractif pour tous les médecins des hôpitaux.

Une ambition pour des valeurs partagées avec les patients au sein des établissements publics.

Une performance médicalisée qui doit apporter une véritable motivation aux médecins et à leurs équipes.

Roland Rymer - Président du SNAM-HP
Jean-Pierre Esterni - Secrétaire Général du SNAM-HP